

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 15 novembre 2023, affichée le 15 novembre 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Thierry CHARLES, Martine PAYAN,
Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Michel BERTE, excusé, a donné procuration à Thierry CHARLES

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Objet : Délibération n° 20231124 05
Office National des Forêts ONF
Application du Régime Forestier
Restructuration de la consistance foncière de la forêt communale de CONCOULES

Le maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre de la vente de pins déperissants situés le long d'anciennes drailles, il convient de soumettre au régime forestier les parcelles cadastrales concernées, boisées et actuellement situées hors régime forestier afin que l'exploitation et la vente de ces bois puissent être réalisés conformément au code forestier.

Ainsi, après vérification et étude réalisées par les services de l'ONF, préalablement interrogé dans le cadre du suivi de ces exploitations forestières, et en concertation avec le maire conformément à la réunion qui s'est tenue en mairie de Concoules le 13 novembre 2023, il a été convenu qu'il était nécessaire de mettre à jour les surfaces portant l'application du régime forestier dont la surface de 204 ha 14 a 86 ca date du dernier arrêté préfectoral de soumission (n° 94-01808) du 1er août 1994 (noté dans la suite de la délibération : A.P. de 1994).

Cet arrêté présentait la liste exhaustive des parcelles cadastrales relevant du régime forestier.

L'analyse foncière effectuée à partir du compte communal 2022 (matrices cadastrales issues de visuDGFIP) et des documents cartographiques dont le plan cadastral de 1994 correspondant aux parcelles notées dans l'A.P. de 1994, fait état que :

1/ les 20 parcelles cadastrales composant l'enveloppe de la forêt communale (noté dans la suite de la délibération F.C.) de Concoules au 1er août 1994 font toujours partie de l'assiette de la F.C. de Concoules bénéficiant du régime forestier pour une surface strictement identique de 204 ha 14 a 86 ca.

2/ Après vérification de la liste des 20 parcelles cadastrales constituant toujours la forêt communale par rapport au document d'urbanisme en cours de validité, il est apparu qu'aucune autre parcelle cadastrale ne devait être distraite du régime forestier.

Nous précisons que la commune de Concoules est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.

3/ Par ailleurs, et afin de permettre l'exploitation et la vente des pins dépérissants, 10 nouvelles parcelles cadastrales forestières présentant une vocation forestière et une contenance totale de 25 ha 08 a 80 ca, sont proposées pour intégrer la forêt communale. La gestion de ces parcelles sera confiée à l'O.N.F. conformément aux articles L211-1 et D221-2 du code forestier.

Ainsi la nouvelle surface des parcelles cadastrales relevant du régime forestier s'élève à un total de 229 ha 23 a 66 ca réparti sur 30 parcelles cadastrales.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :
Décide de demander l'application du régime forestier, en garantie de la gestion durable selon les critères d'Helsinki, à la forêt communale de Concoules pour
25 ha 08 a 80 ca qui s'ajoutent à la forêt communale (204 ha 14 a 86 ca) dont la surface totale est portée à 229 ha 23 a 66 ca conformément à la liste jointe en annexe.

La forêt communale est ainsi augmentée de 25 ha 08 a 80 ca.
(surface 2023 – surface 1994 = 229,2366 – 204,1486)

Annexe :

Liste des parcelles communales relevant du régime forestier précisant l'ancien soumis et les parcelles ajoutées.

Résultat du vote : Voix contre : 0 Abstention : 0 Voix pour : 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL




Délibération n° 20231124 05 Annexe :**Liste des parcelles communales relevant du régime forestier précisant l'ancien soumis et les parcelles ajoutées.**

Commune de situation	Forêt de rattachement	Lieu-dit	Parcelle cadastrale	Surface Cadastre (ha)	Surface soumise (ha)	Propriétaire	Régime forestier (1 ^{ère} soumission)
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 1	0,0860	0,0860	Commune de Concoules	Arrêté préfectoral n° 94-01808 du 01/08/1994 (parcelle gérée depuis l'arrêté préfectoral n° AC/AV n° 0203 du 05/02/1985) [noté : A.P. du 01/08/1994 (A.P. du 05/02/1985)]
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 2	8,5455	8,5455	Commune de Concoules	A.P. du 01/08/1994 (A.P. du 05/02/1985)
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 3	16,7672	16,7672	Commune de Concoules	A.P. du 01/08/1994 (Arrêté Ministériel du 17 mars 1885)
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 4	24,3350	24,3350	Commune de Concoules	A.P. du 01/08/1994 (A.P. du 05/02/1985)
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 5	0,3850	0,3850	Commune de Concoules	A.P. du 01/08/1994 (A.P. du 05/02/1985)
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 6	1,9780	1,9780	Commune de Concoules	A.P. du 01/08/1994 (A.P. du 05/02/1985)
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 7	21,4530	21,4530	Commune de Concoules	A.P. du 01/08/1994 (A.P. du 05/02/1985)
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 8	11,5270	11,5270	Commune de Concoules	A.P. du 01/08/1994 (A.P. du 05/02/1985)
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 12	0,1025	0,1025	Commune de Concoules	A.P. du 01/08/1994 (A.P. du 05/02/1985)
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 14	5,3860	5,3860	Commune de Concoules	A.P. du 01/08/1994 (A.P. du 05/02/1985)
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 28	18,1200	18,1200	Commune de Concoules	A.P. du 01/08/1994 (Arrêté Ministériel du 17 mars 1885)
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 29	0,4742	0,4742	Commune de Concoules	Nouvelle soumission : parcelle proposée pour intégrer le Régime Forestier à partir de 2023 (noté : N.S. au R.F. 2023)
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 32	1,2937	1,2937	Commune de Concoules	N.S. au R.F. 2023
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 34	2,2890	2,2890	Commune de Concoules	N.S. au R.F. 2023
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 35	3,4672	3,4672	Commune de Concoules	N.S. au R.F. 2023
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 48	1,7727	1,7727	Commune de Concoules	N.S. au R.F. 2023
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 52	0,8534	0,8534	Commune de Concoules	N.S. au R.F. 2023

Commune de situation	Forêt de rattachement	Lieu-dit	Parcelle cadastrale	Surface cadastrale (ha)	Surface soumise (ha)	Propriétaire	Régime forestier
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 55	0,6230	0,6230	Commune de Concoules	N.S. au R.F. 2023
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 60	2,4910	2,4910	Commune de Concoules	N.S. au R.F. 2023
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 61	12,8700	12,8700	Commune de Concoules	A.P. du 01/08/1994 (Arrêté Ministériel du 17 mars 1885)
Commune de Concoules	CONCOULES	BERNADELE	D 80	11,8077	11,8077	Commune de Concoules	N.S. au R.F. 2023
Commune de Concoules	CONCOULES	LA VERQUIERE	D 175	2,3070	2,3070	Commune de Concoules	Arrêté préfectoral n ° 94-01808 du 01/08/1994
Commune de Concoules	CONCOULES	LA VERQUIERE	D 188	4,3060	4,3060	Commune de Concoules	Arrêté préfectoral n ° 94-01808 du 01/08/1994
Commune de Concoules	CONCOULES	LES VERS	D 198	6,2840	6,2840	Commune de Concoules	Arrêté préfectoral n ° 94-01808 du 01/08/1994
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 222	0,0161	0,0161	Commune de Concoules	N.S. au R.F. 2023
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 243	10,1900	10,1900	Commune de Concoules	A.P. du 01/08/1994 (A.P. du 05/02/1985)
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 245	9,5422	9,5422	Commune de Concoules	Arrêté préfectoral n ° 94-01808 du 01/08/1994
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 247	40,3366	40,3366	Commune de Concoules	A.P. du 01/08/1994 (A.P. du 05/02/1985)
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 249	8,5680	8,5680	Commune de Concoules	Arrêté préfectoral n ° 94-01808 du 01/08/1994
Commune de Concoules	CONCOULES	LOZERE	D 251	1,0596	1,0596	Commune de Concoules	A.P. du 01/08/1994 (Arrêté Ministériel du 17 mars 1885)
SURFACE TOTALE proposée pour intégrer la nouvelle forêt communale de CONCOULES relevant du régime forestier				229 ha 23 a 66 ca			

Le Maire
M. Jean-Marie MALAVAY

